

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 070 DU 06 JUIN 2022 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/022 du 06 novembre 2018 portant Modification de la Loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation ;

Après élection de certains Membres de la Commission Vérité et Réconciliation par l'Assemblée Nationale dans sa séance plénière du 30 mai 2022 ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres de la Commission Vérité et Réconciliation :

1. **Ambassadeur Stella BUDIRIGANYA**, en remplacement de Monsieur Léonce NGABO ;
2. **Ambassadeur Laurent KAVAKURE**, en remplacement de Monsieur Déo HAKIZIMANA ;
3. **Monsieur Abdallah KAJANDI SADIKI**, en remplacement de Monsieur Ramadhan KARENGA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 06 mai 2022,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.